



---

## AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**Avis public** est donné par la soussignée, Daniel Leduc, directeur général de la Municipalité d'Ormstown, à l'effet que lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal qui aura lieu le 3 mars 2025, laquelle se tiendra à l'Hôtel de Ville situé au 5 rue Gale, à Ormstown, à compter de **18h30**, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure ci-dessous :

**Adresse : 1266, rue de la Vallée**

**Lot : 6 310 142, du cadastre du Québec.**

**Objet:** Recevoir l'approbation afin d'accorder une distance de 0.96 mètres entre le bâtiment principal et garage détaché plutôt que 1.5 mètres minimum, soit une dérogation de 0.54 mètres tel que stipulé dans le règlement de zonage no. 148-2023.

Recevoir l'approbation afin d'accorder un empiètement partiel de 0.24 mètres d'une promenade de béton à l'intérieur de la servitude publique d'Hydro Québec, soit une dérogation de 0.24 mètres tel que stipulé dans le règlement de zonage no. 148-2023.

Recevoir l'approbation afin d'accorder un empiètement partiel de 0.24 mètres d'un pavillon de jardin à l'intérieur de la servitude publique d'Hydro Québec, soit une dérogation de 0.24 mètres tel que stipulé dans le règlement de zonage no. 148-2023.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure doit se présenter à la séance ordinaire du Conseil du 3 mars 2025, 18h30.

**DONNÉ À ORMSTOWN, ce 13e jour du mois de février 2025.**

---

Daniel Leduc  
Directeur général